

Le Directeur

ARRETE N°09-2025

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'arrêté n° ESR2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO aux fonctions de Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
Vu l'arrêté du 23 novembre 2018 portant modification du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par la délibération n°CA-2024-08 du 12 mars 2024,
Vu l'arrêté n° 06-2019 du 6 février 2018 portant délégation de signature,
Vu la fin de fonctions au 31 janvier 2025 de Madame Sabine SAURUGGER, précédente Directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

ARRETE

Article 1er : Délégation permanente est attribuée à Hayat HNIDA, en qualité de Directrice du service scolarité à l'effet de signer, au nom du Directeur, les certificats de service fait de dépenses relevant du périmètre « Scolarité ».

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'à révocation expressément notifiée au délégataire et au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou de la délégataire.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté antérieur de délégation de signature au bénéfice de la délégataire portant sur le même objet.

Article 4 : La présente décision est publiée par voie d'affichage.

Vu et pris connaissance le :

La délégataire
Hayat HNDA
Directrice du service scolarité



Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 03 février 2025,

Le délégant,
Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques,
Simon PERSICO

